

## L'URSSAF VOUS INFORME

L'accueil du public est assuré  
du lundi au vendredi

- **sur le site de Montpellier**  
35 rue de la Haye - Quartier Mosson  
de 8 h 00 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00
- **sur le site de Béziers**  
Avenue Jules Cadenat  
de 8 h 15 à 17 h 00

Vous pouvez, dans certains cas, demander le remboursement de la cotisation de Sécurité Sociale que vous avez versée lors de votre inscription en qualité d'étudiant. Pour être remboursé dans les meilleurs délais, il est indispensable que vous fournissiez à l'Urssaf **un dossier complet**.

## N'hésitez pas à nous contacter



**Urssaf de l'Hérault**  
35 rue de la Haye  
34937 MONTPELLIER Cedex 9



**0 820 00 34 35** (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 00



**Fax : 04 67 75 90 05**



**Site Internet : [www.herault.urssaf.fr](http://www.herault.urssaf.fr)**  
**Courriel : [urssaf.herault@urssaf.fr](mailto:urssaf.herault@urssaf.fr)**

## Cas n° 1 - Vous êtes boursier

### Pièces OBLIGATOIRES à fournir pour le remboursement :

- Photocopie de la carte étudiant avec le montant de la cotisation ou l'attestation de l'école/faculté
- Numéro de Sécurité Sociale complet (15 chiffres)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- Attribution définitive des bourses

## Cas n° 2 - Vous êtes inscrit dans deux universités

### Pièces OBLIGATOIRES à fournir pour le remboursement :

- Photocopie de la carte étudiant avec le montant de la cotisation ou l'attestation de l'école/faculté
- Numéro de Sécurité Sociale complet (15 chiffres)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- Justificatifs de paiement des 2 universités

## Cas n° 3 - Vous annulez votre inscription

### Pièces OBLIGATOIRES à fournir pour le remboursement :

- Photocopie de la carte étudiant avec le montant de la cotisation ou l'attestation de l'école/faculté
- Numéro de Sécurité Sociale complet (15 chiffres)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- **Avant le 1er octobre** : Justificatif de l'université
- **Après le 1er octobre** : Lettre de rejet de votre CPAM

## Cas n° 4 - Vous êtes salarié ou ayant-droit

### Pièces OBLIGATOIRES à fournir pour le remboursement :

- Photocopie de la carte étudiant avec le montant de la cotisation ou l'attestation de l'école/faculté
- Numéro de Sécurité Sociale complet (15 chiffres)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- Lettre de rejet de votre CPAM